

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 octobre 1949

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

EXPLICATION D'UNE RECTIFICATION APPORTÉE
AU COMPTE RENDU

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je pose la question de privilège afin d'expliquer brièvement à la Chambre la réponse que j'ai fournie à une question posée par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green). Voici cette réponse, telle qu'elle est reproduite à la page 976 du hansard:

Je suppose que le député désire seulement des explications supplémentaires. Une hypothèse de ce genre ne se produirait pas, sauf en cas de guerre, réelle ou appréhendée. Je puis assurer à l'honorable député que pour la durée de la présente législature on ne croit pas, du moins pour l'instant, qu'il y ait lieu de craindre une guerre, réelle ou appréhendée.

En parcourant la transcription des notes sténographiques, j'ai constaté que le mot "care" figurait au lieu du mot "fear", la phrase se lisant: "any care about war, real or apprehended". Je ne fais aucun reproche au sténographe. Il se peut que, durant cet échange de questions et de réponses, je n'aie pas parlé très distinctement. J'ai donc corrigé la phrase en y insérant le mot "fear", que j'avais employé je crois, mais déjà les premiers exemplaires de la transcription des notes sténographiques étaient parvenues à la galerie de la presse et les nouvellistes, dans les journaux d'aujourd'hui ont utilisé, comme il y avait lieu le texte primitif.

Les nouvellistes ne semblent pas s'y être laissé tromper, car le titre donné à l'article dans un journal était "Le premier ministre déclare qu'il n'y aura pas de guerre d'ici cinq ans"; dans un autre, la rubrique était "Le premier ministre prévoit que la guerre ne sera pas à redouter d'ici cinq ans". Néanmoins, pour deux motifs, j'ai cru opportun d'expliquer que j'ai apporté une rectification à la première copie de la transcription. Premièrement, je tenais à mettre les courriéristes parlementaires à l'abri de tout reproche de la part des gens qui auraient pu confronter leur rapport avec le hansard, et en second lieu, je ne voulais pas qu'on eût l'impression que j'avais dit que les préparatifs de défense ne constituaient pas l'un de nos soucis à l'heure actuelle. C'est précisément à cause du souci que prennent les nations signataires

du pacte de sécurité de l'Atlantique que nous pouvons croire qu'aucune crainte ou appréhension n'est présentement motivée. En particulier, je tenais à préciser que les nouvellistes étaient justifiables d'employer le mot "care" qui figurait dans la citation en question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT
POUR LA JOURNÉE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, certains sont d'avis qu'étant donné l'article 28 du Règlement, il serait peut-être irrégulier que vous occupiez le fauteuil pendant que nous poursuivons le débat sur la motion du ministre des Finances, qui a proposé hier soir que vous quittiez le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Afin d'éviter même un soupçon d'irrégularité, je propose, si la Chambre me le permet:

Que les dispositions de l'article 28 du Règlement concernant le comité des voies et moyens soient suspendues pour aujourd'hui.

Comme je l'ai dit hier soir, on n'a nullement l'intention d'abrèger le débat sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens. Or certains sont d'avis que, sans la motion que je propose maintenant, vous devriez, monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 28 du Règlement, quitter le fauteuil sans qu'il y ait mise aux voix ou discussion.

(La motion est adoptée.)

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILL DU SÉNAT

M. Maybank propose la 1^{re} lecture du bill n^o 66 intitulé loi constituant en corporation l'Alberta Natural Gas Company.

MÉDAILLES DE SERVICE DE GUERRE

QUESTION AU SUJET DE L'INSCRIPTION DU NOM
ET DU NUMÉRO MATRICULE DU RÉCIPIENDAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Je désire poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question qui fait suite à celle que je posais hier. Son ministère demandera-t-il qu'on renvoie les médailles distribuées, afin qu'elles puissent être convenablement gravées?